

par l'honorable député qui siège en arrière de moi. Je crois que l'honorable député de Richmond et Wolfe (M. Ives) a été malheureux dans la comparaison qu'il a faite à propos des députés d'Ontario et ceux de la province de Québec, sur la manière dont leurs noms ont été insérés dans la gazette officielle.

L'honorable député de Berthier, (M. Beausoleil) documentés en mains, lui a prouvé que s'il y avait eu des injustices commises à l'égard des députés de la province d'Ontario, à plus forte raison, l'injustice était encore plus grande pour les députés de la province de Québec. Avec votre bienveillante permission, M. l'Orateur, je vais citer les noms des honorables députés qui ont été publiés en différents temps, dans la gazette officielle.

D'abord, dans la province de Québec, six députés ont été élus par acclamation, et il est facile de comprendre comment il se fait qu'ils ont été publiés les premiers dans la *Gazette* officielle. Que l'on me permette de les désigner par leurs noms : ce sont MM. Coursol, Dapont, Lavergne, Seriver, Béchard et Gigault.

Maintenant, voici ceux publiés le 12 mars ; nous allons voir à quelle catégorie ils appartiennent. MM. Bain, Hall, l'honorable sir Hector Langevin, Bryson, McGreevey, McMillan, Ouimet, Wright, Desaulniers, Guibault, Audet, Daoust, Desjardins ;—ici, M. l'Orateur, je fais peut-être erreur, et je demande bien pardon à l'honorable député d'Hechelaga (M. Desjardins), si je le place parmi les ministériellistes à tout crin, ou le dit nationaliste et je le crois nationaliste—Montplaisir, Riopel, Pope, Girouard et l'honorable sir Adolphe Caron. Je ferai remarquer ici, à propos de mon honorable ami le député de Bonaventure (M. Riopel), que cet honorable député représente un comté qui se trouve plus bas que le comté de Rimouski et que, par conséquent, le rapport de l'officier-rapporteur, pour parvenir à Ottawa, avait plus long à parcourir que le rapport de l'officier-rapporteur pour le comté de Rimouski.

Eh bien ! le 12 mars, 18 conservateurs,—à l'exception de l'honorable député d'Hechelaga, que, bien que conservateur, je n'ose pas mettre parmi les ministériellistes, car il m'en voudrait peut-être si je le plaçais dans cette dénomination,—sont publiés dans la gazette officielle. En tout 4 libéraux, 18 ministériellistes, disons 1 nationaliste. Combien de libéraux, ou plutôt, combien d'oppositionnistes ? Quatre, l'honorable M. Langelier, M. Hoiton, l'honorable M. Laurier et M. Ste. Marie.

Maintenant, le 19 mars, les ministériellistes publiés dans la gazette officielle sont les suivants :

Mon honorable ami, le député de Témiscouata (M. Grandbois) ne m'en voudra pas, car les liens d'amitié qui nous unissent datent depuis bien longtemps.

Le comté de Témiscouata est voisin du comté de Rimouski, et nous demeurons à quelque distance l'un de l'autre ; et je ferai remarquer dans quelques instants comment il se fait que le nom de mon honorable ami de Témiscouata a été publié dans la gazette officielle avant le nom du député de Rimouski. MM. Grandbois, Labelle, Ives, Chapleau, Colby, Wilson, Curran, Smith et Vanasse. Combien d'oppositionnistes, maintenant ? Je dis oppositionnistes, car, remarquez-le bien, M. l'Orateur, quoique le gouvernement serait très flatté aujourd'hui d'avoir l'appui des nationaux, quand il s'est agi de publier leurs noms dans la gazette officielle, il les a mis au rang des libéraux, et ils se sont trouvés aussi en retard que nous. Ce sont MM. Bergeron, Amyot, et Gaudet. Soit 9 ministériellistes, et 3 oppositionnistes.

Quels sont ceux qui ont été publiés dans la gazette officielle du 26 mars ? Ici les libéraux sont en plus grand nombre. Voici leurs noms : MM. Préfontaine, Choquette, Langelier, Bernier, Turcotte, Dessaint, Doyon, Beausoleil, Clays, Gauthier, Geoffrion, Fiset, De St-Georges, Bourassa ; en tout, 14 libéraux et 2 ministériellistes : MM. Thérien et Coulombe.

M. FISSET

Le 2 avril, voici quels sont les oppositionnistes qui ont été publiés dans la gazette officielle : MM. Fisher, Rinfret, Cimon, Guay, Duchesnay, Godbout, Couture, Casgrain, soit, 8 oppositionnistes. Quant à mon honorable ami, le député de Gaspé (M. Joncas), qui est conservateur, je n'en doute pas, il a été publié en dernier lieu, et cela est dû à ce que son élection a eu lieu un mois après les autres.

Maintenant, M. l'Orateur, permettez-moi d'attirer votre attention sur un fait particulier, qui mettra la Chambre en mesure de constater si réellement, au sujet de la publication des noms des députés dans la gazette officielle, le gouvernement a voulu nous rendre justice. C'est à propos de la publication de l'élection du comté de Témiscouata—et l'honorable député de ce comté me permettra de me servir de son comté pour établir la comparaison avec le comté de Rimouski. Comme vous le savez, M. l'Orateur, les élections ont eu lieu le 22 février dans toute la province, moins le comté de Gaspé. Dans le comté de Témiscouata, l'addition des votes a eu lieu le 2 mars ; le décompte ayant été demandé devant le juge, il a eu lieu le 9 mars. Supposons que le rapport de l'officier-rapporteur, pour parvenir à Ottawa, a pris deux jours ; eh bien, cela n'empêche pas que mon honorable ami, huit ou dix jours après, était gazetté, puisque son nom apparaît à la gazette officielle du 19 mars.

Pour le comté de Rimouski, c'est bien différent. Ce comté, que je représente, est situé entre les comtés de Gaspé, Bonaventure et Témiscouata. Comme je l'ai dit tantôt, le rapport pour le comté de Bonaventure est parvenu un des premiers à Ottawa, et la publication a eu lieu le 12 mars. Pour le comté de Rimouski, l'addition des votes a eu lieu le 23 février ; disons que l'envoi du rapport de l'officier-rapporteur a pris trois jours pour parvenir à sa destination, donnons jusqu'au 2 mars pour que le rapport soit rendu à Ottawa ; dans tous les cas, le rapport que le greffier de la couronne en chancellerie doit faire devant la Chambre nous donnera la date exacte à laquelle il est parvenu à Ottawa ; quoi qu'il en soit, mon certificat porte la date du 28 février. Comment se fait-il, s'il n'y a pas de partisanerie, si on veut absolument nous rendre justice, comment se fait-il que le nom de l'un de mes deux honorables amis, qui demeure plus loin que moi, apparaisse le premier dans la gazette officielle, et que celui de l'autre, qui demeure aussi loin que moi, et qui a eu à subir un décompte devant le juge, soit encore publié avant le mien ? Le pauvre député de Rimouski, lui, n'a été gazetté que le 26 de mars.

Eh bien ! M. l'Orateur, à moins de vouloir nous aveugler, je ne puis croire que dans cette publication, il n'y a pas eu de partialité.

Quant à l'élection en elle-même, le gouvernement a choisi comme député officier-rapporteur celui qu'il avait nommé à l'élection précédente. Personnellement, je ne veux pas m'en plaindre—je laisse toutes les plaintes à mes partisans—et je ne veux pas écouter les miennes ici ; mais qu'il me soit permis de dire que sur 44 polls qu'il y a dans le comté de Rimouski, dans au-delà de 30 paroisses, pas un seul officier-rapporteur n'était de mon parti, et que l'on a bien su les choisir dans le parti opposé.

Ce n'est pas le temps, M. l'Orateur, de parler de l'acte des franchises, mais je crois que lorsque le temps sera arrivé, nous aurons à constater de graves injustices dans l'application de cet acte dans le comté de Rimouski. Pour le présent, je me bornerai à constater comme les honorables députés de ce côté-ci de la Chambre l'ont fait pour d'autres comtés, que dans cette publication de nos noms dans la gazette officielle, le comté de Rimouski se trouve sur le même pied que ceux de tous les libéraux de la province de Québec.

M. MADILL: Je désire donner une explication au sujet de l'assertion de l'honorable député d'Oxford-Sud (sir Richard Cartwright), que j'ai été élu grâce au bill de remaniement électoral. Après la passation de ce bill—